Brest : jugé pour 2 viols, il se dit victime d'un sort que des Haïtiens lui auraient jeté après un cambriolage

14/12/2020 à 13h57



Viols de Brest : « Si on ne l'arrêtait pas, il ne stopperait pas de lui-même »

La deuxième matinée du procès de Mathieu George Irénée, accusé de deux viols dans le quartier de Recouvrance, à Brest, en avril 2019, a été consacrée aux dépositions des enquêteurs.

Neuf heures quarante-cinq, ce 14 décembre, à la cour d'assises du Finistère. L'avocate générale Guillemette Saillard se lève. « Est-ce un dossier particulier ou avez-vous eu d'autres dossiers de ce type ? », demande-t-elle à l'enquêtrice brestoise, debout, à la barre. « C'était beaucoup plus grave, rétorque l'enquêtrice. Au groupe mineurs-mœurs, nous avons des procédures pour viol, des plaintes de jeunes femmes, pratiquement tous les jours. Mais un dossier aussi violent, on n'en a quasiment jamais ».

C’est elle qui a recueilli la déposition de Chloé (*), le 23 avril 2019, au lendemain de son viol, dans le quartier de Recouvrance, à Brest. Elle continue : « Toute la semaine, j’étais stressée à l’idée que cela recommence ». Deux jours plus tard, le 25 avril 2019, un de ses collègues du groupe prend en charge le témoignage de Jennifer (*), violée la veille au soir, en rentrant chez elle après avoir pris un kebab, toujours dans le quartier de Recouvrance. « Ça…

[…]

L’article dans son intégralité sur Le Télégramme

Viols à Brest : l’accusé se dit victime d’un « sort »

Jusqu’au 15 décembre, un homme âgé de 29 ans est jugé par la cour d’assises du Finistère pour deux viols, commis en avril 2019, dans le quartier de Recouvrance, à Brest. En ce premier jour, l’accusé a reconnu les faits, évoquant une force supérieure.

[…]

« Je sais que ce n’est pas de ma

faute »

Il évoque « un sort » que « des Haïtiens » lui auraient jeté à la suite d'un cambriolage commis, avec deux amis, en Guadeloupe, à la fin des années 2000. Dans le butin, de l'or. « J'ai refusé de le donner et mes deux amis sont morts ». Tombant presque dans la comédie, il continue : « Il y avait une rumeur en Guadeloupe qui disait que quand on traînait avec moi, on mourrait ». La présidente l'écoute, mi-amusée, mi-interdite. « Je sais que ce n'est pas de ma faute, ils m'ont fait quelque chose, je le sais », affirme Mathieu George Irénée. Les parties civiles hoquettent. Lundi, elles témoigneront.

[…]

L'article dans son intégralité sur Le Télégramme